

Niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union

2013/0027(COD) - 06/07/2016 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté, en deuxième lecture de la procédure législative ordinaire, une résolution législative sur la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union.

Suivant la recommandation de sa commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, le Parlement a **adopté la position du Conseil en première** lecture sans y apporter d'amendements.

Pour rappel, la directive proposée vise à atteindre un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et des systèmes d'information dans l'Union.